



CONSEIL DU 21 FEVRIER 2023

COMMUNE DE VAAS  
(Sarthe)  
CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 13 février 2023

Affichée le : 13 février 2023

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE OFFICIELLE DU MARDI 21 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Vaas, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame LEVIAU Ghislaine, Maire de la commune.

**Présents :** Ghislaine LEVIAU, Gilles BLANCHARD, Clément HERIN, Céline HOUR, Didier SURUT, Siebe POSTMA, Magali MARTINEAU, Laurent Blin, Nadia GOUSSIN, Frédéric BUZANCE, Vanessa MARTINEAU, Franck Lelong, Emilie Chaigneau, Sébastien Bodard, Alexandre LE BONHOMME, Morgane RAGNEAU et Sonia GIROLLET.

**Absents excusés :** Marie-Agnès CAYRON et Jean-Philippe COLAS

**Pouvoirs :** Mme Cayron donne pouvoir à Mr Buzance

**Absent(e)s :** néant

**Secrétaire de Séance :** Mr Le Bonhomme

Conseillers en exercice : 19
Présents : 17
Pouvoirs : 1
Votants : 17

Ordre du jour :

- Subventions aux associations pour l'année 2023 ;
- Travaux cabinet d'ophtalmologie : avenant lot 5 ;
- Commission municipale : ajout d'un membre à la commission tourisme ;
- Collège de Mayet : subvention au Conseil de Vie Collégienne ;
- Urbanisme ;
- Questions diverses.

➤ **Approbation du PV du conseil municipal du 31 janvier 2023 :**

Avis du conseil : Le conseil approuve le PV du 31 janvier 2023

➤ **Subventions aux associations pour l'année 2023 :**

La commission culture et associations s'est réunie le 6 février dernier pour étudier les dossiers fournis par les associations. L'adjoint en charge de cette affaire présente le choix de la commission.

Chaque élu a pu en prendre connaissance auparavant : de la répartition proposée :

Nom du PDT	Associations locales	Subvention 2022	Demande reçue en mairie				Propositions 2023	Observation(s)	
			Bilan annuel	Compte courant + caisse	Etat des autres comptes	RIB			Demande spécifique
Monsieur LEFORT Robert	Nouveau Souffle	1 300	-3 035,07	737,40	20 586,16	non	2 200,00 € - Poursuite de la formation à la peinture - Projet de remise en état des vitraux de la nef suite à leur dégradation rapide - réalisation d'un vitrail pour la tombola du comice agricole 2023.	2 200,00 €	
Monsieur BLIN Laurent	Védacensis	100	-747,45	6 604,71		non	200,00 € - Publication du cahier, participation aux activités de la commune, animations scolaires, visite de sites, conférences - Fonctionnement habituel (assurance etc.) installation de la plaque sur le site de la baignade.	200,00 €	
Monsieur HERIN Morgan	A.S.V	600		11 627,16	3 289,34	non	1 000,00 € - Organisation des 100 ans du club, achat de récompenses pour les jeunes et les joueurs et anciens joueurs - achat de tee-shirt qui seront offerts à l'ensemble des participants du tournoi des légendes, floqués à l'effigie du club et des 100 ans.	1 000,00 €	

Madame BRETON Marion	A.P.E.V	300	-9 182,99	6 033,67	non fourni	non	Pour sorties scolaires et fête de l'école	300,00 €	
Madame BURON Anie	Fête de la Pomme	1 000	3 950,52	non fourni	non fourni	non	1 100.00 € - Organisation de la 27ème édition	1 000,00 €	Bilan à donner pour 2024 sinon pas d'aide
Madame CHALIGNE Isabelle	U.C.I.A	200	non fourni	non fourni	non fourni	non	450.00 € - brocante, diner champêtre bal gratuit feux d'artifice	300,00 €	Bilan à donner pour 2024 sinon pas d'aide
Monsieur SURUT J, Pierre	Le Jardinier Sarthois	50	-235,72	802,99	2 273,37	non	Participation des frais des différentes manifestations : fête de la terre, les colorés, comice, fête de la pomme.	100,00 €	
Monsieur PLEYNET Michel	Le Souvenir Français	250	266,35	2 928,80	155,83	oui	250.00 € - animations cérémonies - regroupement tombes Morts pour la France	200,00 €	Comptes N-1 + demande actualisée
Madame OLIVIER	Les Amis du Moulin de Robert	500	non fourni	non fourni	non fourni	non	1 500.00 € - Aménagement des espaces extérieurs avec notamment la mise en place et l'entretien des jardins pour l'école de Vaas et de jardins pour les familles du mercredi matin + installation d'un ancien manège à cheval.	0,00 €	Absence de bilan financier
Madame DOUCET Nelly	Génération mouvement de Vaas	0	non fourni	non fourni	non fourni	non	Demande l'aide des agents techniques pour la mise en place des tables de l'espace culturel lors d'évènements particuliers.	OK	
Monsieur POSTMA Siebe	Comice agricole cantonal						2 500.00 € - organisation du comice à Vaas.	2 500,00 €	
Madame GIROLLET Sonia	Etincelle Védauquaise	0	pas trop lisible	520,58	15,63	non	400.00 € - soirée dansante avril - halloween - soirée karaoké - après-midi récréatifs - concours de belote - achat de fourniture pour activités récréatives.	300,00 €	
Monsieur ROUSSEAU Patrick	ABORD'AGE SUD SARTHE	400	-1 999,51	17 920,44		oui	500.00 € pour le fonctionnement des séances de Vaas - poursuivre les accueils sur Vaas (48 séances prévues sur 2023) - financement de la formation pour un nouvel animateur - Olympiades d'état regroupant les 4 pôles d'accueil - comice - fête de la pomme - semaine bleue - repas de Noël.	300,00 €	
	PAI	20						20,00 €	
5 070 €								8 420,00 €	

A noter que la commission préconise que toutes les associations qui n'ont pas fourni de bilan comptable pour l'année 2022, devront absolument le faire pour l'exercice 2023 au risque de se voir refuser une aide. C'est déjà ce qui est appliqué pour celles qui ne l'avaient pas joint l'an passé et qui ont réédité cette année.

A ceci il faut rajouter les subventions accordées aux associations qui ont une portée plus large.

Autres Associations et institutions	Subvention accordée en 2020	Subvention accordée en 2021	Subvention accordée en 2022	Propositions 2023
Les Restaurants du Cœur	250	300	150,00 €	150,00 €
Don du sang Val de Loir	50	50	50,00 €	50,00 €
Secours Populaire			150,00 €	150,00 €

350,00 €

Cela représente la somme globale de 8 770€. De même, dans l'année des subventions pourront être accordées aux écoles du territoires pour des voyages scolaires organisés pour les enfants de la commune.

Avis du conseil : Les présidents d'associations, Mme Girollet, Mr Blin et Mr Postma, sortent de la pièce au moment du vote. Le conseil approuve la propositions 2023

**Délibération n° 01/2023-02-21**  
**Subventions aux associations pour l'année 2023**

Il est proposé d'attribuer 8 400€ pour les associations locales et 300€ pour des associations d'intérêt général ;

Il est précisé que les associations qui n'ont pas fourni l'intégralité de leurs comptes pour l'exercice 2022 ne se verront pas attribuer de subvention en 2024 si elles réitèrent cette pratique.

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **Vu l'article [L 2311-7](#) du CGCT clarifiant les règles de versement des subventions par les communes ;**
- **Considérant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;**
- **Décide d'attribuer les subventions aux associations telles que définies ci-dessus,**
- **Décide d'inscrire au budget 2023 la somme nécessaire à ces attributions ;**
- **Autorise Mme le Maire à procéder aux écritures qui découlent de cette décision.**

➤ **Cabinet d'ophtalmologie : avenant au lot n°5**

Suite aux observations faite par Otis, il convient de rajouter une gaine tout autour de l'ascenseur. Cela n'avait pas été prévu dans le marché initial. Un devis a été fourni par l'entreprise Royer, titulaire du lot 5, Démolition et gros œuvre ».

L'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics prévoit que le marché public peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens à 15 % du montant du marché initial pour les marchés publics de travaux. Lorsqu'un marché public est composé de plusieurs lots, le taux d'augmentation de la masse financière induit par la passation d'un avenant doit s'apprécier au regard de l'ensemble des lots du marché et non pas seulement au regard du lot objet de l'avenant. La conclusion d'un avenant - sans que cette terminologie apparaisse dans le code de la commande publique - est encadrée, tout comme les modifications unilatérales, par les dispositions du code de la commande publique sur la modification du marché, notamment son article L. 2194- 1 qui prévoit :

« Un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque :

- 1° Les modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux ;
- 2° Des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires ;
- 3° Les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues ;
- 4° Un nouveau titulaire se substitue au titulaire initial du marché ;
- 5° Les modifications ne sont pas substantielles ;
- 6° Les modifications sont de faible montant.

Qu'elles soient apportées par voie conventionnelle ou, lorsqu'il s'agit d'un contrat administratif, par l'acheteur unilatéralement, de telles modifications ne peuvent changer la nature globale du marché. »

Le marché global est de 336 103€59 HT, l'avenant proposé est de 15 462€86 HT soit 18 555€43. Cela représente 4.60 % du marché.

Pour valider ces travaux supplémentaires, Il est donc nécessaire d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant qui en découle selon le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L 2194-1.

Avis du conseil : Le conseil autorise Mme le Maire à signer l'avenant

**Délibération n° 02/2023-02-21**  
**Marché Cabinet d'ophtalmologie : lot 5 avenant n°1**

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **Vu l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics ;**
- **Valide la proposition d'avenant n°1 pour le marché de la construction du cabinet d'ophtalmologie ;**
- **Autorise Mme le Maire à signer le devis de 15 462€86 HT avec le titulaire du lot, l'entreprise Royer ;**
- **Décide de porter ainsi le marché de travaux de construction du cabinet d'ophtalmologie à 351 566€45 HT ;**
- **Autorise Mme le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.**

➤ **Commission communale « tourisme – camping »**

Mme Cayron a fait remonter en bureau municipal le souhait que soit rajouter un membre à la commission communale « tourisme – camping ». En effet Mr Le Bonhomme est le représentant de la commune à la commission « développement touristique » de la communauté de Communes Sud Sarthe. Il semble donc cohérent de l'ajouter à la commission communale dont il n'est pas membre actuellement.

Avis du conseil : Le conseil approuve l'ajout d'Alexandre Le Bonhomme dans la commission tourisme

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Décide d'ajouter un membre supplémentaire à la commission « tourisme-camping » ;
- Désigne Mr Alexandre Le Bonhomme comme membre de ladite commission.

➤ **Collège de Mayet**

Une demande de subvention est arrivée en mairie. Le Conseil de Vie Collégienne du collège souhaite obtenir un financement pour acquérir un nouveau mobilier. Il est prévu d'installer un coin cuisine, un salon, des îlots de tables et chaises et un coin bibliothèque. Cet achat se monte à 4 150€.

Avis du conseil : Pas de réponse du collège, donc la décision est reportée

➤ **Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire**

15/02/2023	AT2 CONCEPT	microfibres	33.48 €
------------	-------------	-------------	---------

**URBANISME :**

➤ - **Déclarations d'Intention d'Aliéner :**

- Reçue en mairie le 13 février 2023 :

Parcelle AB 41 (2a13ca) sise rue du Chêne vert et parcelle Ab 306 (2a36ca), située 80 rue Anatole Carré.  
Bien évalué à 83 000€

Avis du conseil municipal : Le conseil ne souhaite pas exercer son droit de préemption



**URBANISME pour information :**

**Le 04 Novembre 2022**

**TRAVAILLARD Jean-Luc** a déposé un permis de construire pour réaliser une extension « 10 rue de valette », cadastré LO n°644  
PC 072 364 22 Z0010 – **En cours d'instruction**

**Le 17 Janvier 2023**

**RIVIERE Elsa** a déposé une déclaration préalable pour l'installation de fenêtres de toit « 24 bis rue Anatole Carré » », cadastré AC n°357

DP 072 364 23 Z0001 – **Avis favorable en date du 01/02/2023**

**Le 23 Janvier 2023**

**GIELEN-BARRIER PIERRE** a déposé une modification de permis de construire afin de rajouter une fenêtre avec appui en béton blanc « Les Vieilles Maisons » », cadastré ZB n°84

PC 072 364 20 Z0005M01 – **En cours d'instruction**

**Le 26 Janvier 2023**

**COMMUNE DE VAAS** a déposé une déclaration préalable pour l'installation d'une clôture « 2 rue Alexis Heurteloup » », cadastré AE n°62

DP 072 364 23 Z0002 – **En cours d'instruction**

**Le 27 Janvier 2023**

**MOREAU CAROLINE** a déposé une déclaration préalable pour l'installation d'une clôture et d'un abri de jardin « 10 rue du Moulin Neuf » », cadastré ZM n°93

DP 072 364 23 Z0003 – **Avis favorable en date du 14/02/2023**

**Le 30 Janvier 2023**

**CORVAISIER MARYLINE** a déposé une déclaration préalable pour l'installation de panneaux photovoltaïques « 10 rue de l'Etang – Les Tansoupières » », cadastré AD n°168

DP 072 364 23 Z0004 – **Avis favorable en date du 10/02/2023**

**Le 03 Janvier 2023**

**VOLUT Anne** a déposé une déclaration préalable pour l'installation de d'une clôture « Le Port » », cadastré ZX n°13

DP 072 364 23 Z0005 – **Avis tacite en date du 10/02/2023**

**Le 31 Janvier 2023**

**ROINEAU Manon** a déposé une déclaration préalable pour la création d'une ouverture sur un mur et l'installation d'un portillon « Le Bourg », cadastré AC n°122

DP 072 364 23 Z0006 – **En cours d'instruction**

---

**Le 06 Février 2023**

**FRESNAIS Philippe** a déposé une déclaration préalable pour la l'installation de panneaux photovoltaïques « 8 rue du 14 juillet », cadastré AC n°048

DP 072 364 23 Z0007 – **En cours d'instruction**

---

**Le 08 Février 2023**

**COMMUNE DE VAAS** a déposé une déclaration préalable pour une division foncière « ROINEAU », cadastré ZP n°063

DP 072 364 23 Z0008 – **En cours d'instruction**

---

**Le 16 Février 2023**

**SONIFRAN IMMO** a déposé une déclaration préalable pour faire le remplacement des menuiseries extérieur, la réfection des portes et la façade « 5 place de la liberté », cadastré ZAE n°153

DP 072 364 23 Z0009 – **En cours d'instruction**

---

➤ **Informations diverses :**

- Le marché pour l'aménagement de la Gare a été publié. Les candidatures sont à déposer avant le 10 mars pour une validation en conseil des offres retenues le 28 mars.
  
- La rando ferme du comice aura lieu le 7 mai, l'itinéraire a été défini et sera d'environ 10km
  
- Les travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Gare sont prévus en deux tranches pour limiter au maximum le temps de coupure du pont. Dans un premier temps seuls les PL seront déviés, les véhicules légers pourront continuer à passer.
  
- Dossier de curage de l'étang de la gare : le dossier prend du retard car un ouvrage est endommagé sur le ruisseau qui l'alimente et doit être rénové. Il sera étudié la possibilité de demander un financement pour cette restauration. C'est Mme Monchatre Technicienne de Rivières - SMFLAMM, qui s'occupe de ce dossier.
  
- Épuration : fin de l'obligation de traitement des boues Covid

Séance levée à : **21h40**

Prochains conseils : **28 mars (vote des budgets) 19h30**